

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 6 juin 2017

CP2017_06_22
id. 3295

L'an deux mille dix sept, le six juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

Par délibération du 5 avril dernier, l'Assemblée Départementale a approuvé les enveloppes financières « thématiques » d'aide aux acteurs de la politique culturelle départementale et a donné délégation à la Commission Permanente afin de ventiler ces enveloppes entre les différents opérateurs.

L'Assemblée a, d'autre part, adopté un règlement départemental des subventions aux associations applicable dès cette année.

La Commission Culture et Patrimoine s'est réunie les 21 avril et 2 mai 2017 sous la présidence de M. Ghislain Descazeaux et a proposé les répartitions qu'il nous appartient d'examiner dans les tableaux annexes.

Globalement, le montant des enveloppes 2017 consacrées à la culture et à répartir aujourd'hui est de **864 000 €**. La Commission Culture et Patrimoine propose d'attribuer **850 955 €** de subventions. Un reliquat de **13 045 €** reste disponible afin de répondre à des demandes ultérieures.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental du 5 avril 2017 relative à la politique d'aide aux acteurs culturels,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine réunie le 21 avril et le 2 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales pour un montant global de 850 955 € telles que détaillées en annexe dans le cadre de la politique d'aide aux associations relevant de la culture et du patrimoine ;

Adopté à l'unanimité sur l'ensemble des subventions aux associations de la culture et du patrimoine sauf pour l'association :

- « les amis de la Pierre » :

Pour : 17

Contre : /

Abstention : 1

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les conventions correspondantes.

Le Président,

Christian ASTRUC